



ASSOCIATION DES SOMMELIERS DE NICE COTE D'AZUR PROVENCE

Château de Crémat
442 Chemin de Crémat
06200 NICE



L'Ordre du jour de à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de l'ASNCAP

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1- Rapport moral du Président,*
- 2- Rapport financier du Trésorier,*
- 3- L'activité 2017 de l'ASNCAP,*
- 4- (Statuts) de l'Association,*
- 5-UDSF et le soutien des actions de son nouveau président*
- 6-La soirée de l'ASNCAP en Mars avec Les Rencontres Vinicoles*
- 7-Nos sponsors*
- 8- Appel à la candidature à la présidence de l'ASNCAP pour 2018*
- 9- Parole de Bernard Fromager responsable de la Commission des Maîtres Sommeliers –*

Monsieur Olivier Giudice à la demande du président de l'ASNCAP est invité de préparer son dossier de Maître Sommelier.

10- Questions diverses

Par ailleurs, nous vous rappelons que si vous êtes dans l'impossibilité de participer à cette Assemblée Générale, vous pouvez vous faire représenter par un autre membre de l'association muni d'un pouvoir régulier. (Pouvoir)

Nous vous prions d'agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur et Cher(e) adhérent(e), l'assurance de nos salutations les meilleures.

